

DÉCEMBRE 2017

**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR MERCREDI, LE 13 DÉCEMBRE 2017 À 19h15**

Monsieur le Maire Normand Grenier

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, mercredi, le 13 décembre 2017 à 19h15, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 12-241-17 (taxation année 2018)
4. Adoption du règlement numéro 12-382-17 (tarification année 2018)
5. Désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de résidant
6. Désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre d' élu
7. Affectations d'excédents de fonctionnement (activités de fonctionnement 2018)
8. Conditions de travail des employés cadres: modification des ententes de travail
9. Autorisation des dépenses année 2017 - réserve financière pour le service de la voirie
10. Demande de dérogation mineure: 88-90 rue St-Paul
11. Étude de circulation rue St-Hilaire/Notre-Dame: octroi de mandat
12. Adoption du règlement 11-329-17-26 amendant le règlement 05-329-04 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
13. Octroi de contrat: service d'analyse, d'échantillonnage et de gestion relative à la qualité de l'eau potable et l'eau de baignade - année 2018
14. Adoption du règlement numéro 12-401-17 (taux droit de mutation)
15. Adoption du règlement numéro 12-402-17 (création d'une réserve financière)
16. Avis de motion: amendement au règlement de circulation
17. Présentation d'un projet de règlement amendant le règlement de circulation
18. Autorisation des projets d'investissement en immobilisations - année 2018
19. Période de questions
20. Levée de la séance extraordinaire

Je, Bernard Boudreau, greffier, soussigné, certifie sous mon serment que j'ai signifié cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur laissant une vraie copie, entre 13h00 et 16h00, ce 12e jour du mois de décembre 2017.

Bernard Boudreau

Directeur général et greffier

**MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2017 À 19H15 À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM**

Constat de quorum et ouverture de l'assemblée

Sont présents, Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci. Sont aussi présents, M. Bernard Boudreau, directeur général et greffier, M. Philippe Lapointe, trésorier et responsable du service des travaux publics.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-221

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Sylvain Crevier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-222

Adoption du règlement numéro 12-241-17 (taxation année 2018)

Attendu l'avis de motion dûment déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Pauline Dubé

QUE le règlement numéro 12-241-17 concernant l'imposition des taxes et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-223

Adoption du règlement numéro 12-382-17 (tarification année 2018)

Attendu l'avis de motion dûment déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Proposé par : Serge Desjardins
Appuyé par : Josée Paquette

QUE le règlement numéro 12-382-17 décrétant un mode de tarification, autre que le champ de la taxation, pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'exercice financier 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-224

Désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de résidant

Attendu qu'en vertu du règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme, numéro 05-392-15, le CCU est composé de cinq membres, dont trois membres à titre de résidant de la Ville de Charlemagne;

Attendu que les membres du CCU sont nommés pour un mandat de deux ans;

Attendu que le mandat de deux ans, adopté par résolution le 1^{er} décembre 2015 est arrivé à échéance;

Attendu que le mandat des membres peut être renouvelé par résolution du Conseil municipal ;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Pauline Dubé

Et résolu,

QUE le Conseil de Ville nomme Monsieur Jean-Pierre Houle, Monsieur Benoit Lacas, et Madame Guylaine Bessette, à titre de membres du CCU de la Ville de Charlemagne.

DÉCEMBRE 2017

QUE le mandat des membres, pour un terme de 2 ans, débute le 13 décembre 2017.

QUE Monsieur Benoit Lacas soit nommé à titre de président du CCU.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-225

Désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre d' élu

Attendu qu'en vertu du règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme, numéro 05-392-15, le CCU est composé de cinq membres, dont deux membres du Conseil de Ville à titre d' élu de la Ville de Charlemagne;

Attendu que les membres du CCU sont nommés pour un mandat de deux ans;

Attendu que le mandat de deux ans, adopté par résolution le 1^{er} décembre 2015 est arrivé à échéance;

Attendu que le mandat des membres peut être renouvelé par résolution du Conseil municipal ;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Josée Paquette

Appuyé par : Claudia D'Asti

Et résolu,

QUE le Conseil de Ville nomme Madame Pauline Dubé conseillère du district 2 et Monsieur Joe Falci conseiller du district 6 à titre de membres du CCU de la Ville de Charlemagne.

QUE le mandat des membres, pour un terme de 2 ans, débute le 13 décembre 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-226

Affectations d'excédents de fonctionnement (activités de fonctionnement 2018)

Attendu que le Conseil municipal désire utiliser une partie des excédents de fonctionnement accumulés au cours des dernières années afin de pourvoir à diverses obligations financières prévues ou possibles au cours des prochaines années;

Attendu que le Conseil municipal veut réduire l'impact fiscal de certaines dépenses et obligations financières pour les contribuables;

Attendu que les affectations envisagées ont été déterminées lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2018;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Sylvain Crevier

Et résolu,

Que le Conseil municipal affecte une somme de 175 000\$ provenant de ses excédents de fonctionnement non affectés, afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement et autres obligations financières prévues au cours de l'année 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-227

Conditions de travail des employés cadres : modification des ententes de travail

Attendu que les conditions de travail des employés cadres de la municipalité sont déterminées dans l'entente administrative signée le 20 janvier 2015 et intitulée : «Modalités des conditions de travail des cadres supérieurs et intermédiaires de la Ville de Charlemagne» ;

Attendu qu'il y a lieu de préciser certains aspects des conditions de travail de la responsable de la bibliothèque municipale;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Josée Paquette

Appuyé par : Pauline Dubé

Et résolu,

Que l'annexe au contrat de travail de la responsable de la bibliothèque municipale, sur ses conditions de travail, couvrant les années 2018 à 2019 inclusivement, soit adoptée.

Que Monsieur le maire Normand Grenier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne, l'entente administrative sur les modalités des conditions de travail de la responsable de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-228

Autorisation des dépenses année 2017 – réserve financière pour le service de la voirie

Attendu que la Ville de Charlemagne a créé une réserve financière pour le service de la voirie;

Attendu que le financement de cette réserve est assuré par une taxe spéciale;

Attendu que le solde disponible de la réserve s'élève à 202 804\$;

Attendu les dépenses annuelles financées par la réserve doivent être approuvées par résolution du conseil municipal;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Sylvain Crevier

Appuyé par : Claudia D'Asti

Et résolu,

Que le conseil municipal confirme les dépenses d'entretien du réseau routier municipal de l'année 2017 financées par la réserve financière, selon les recommandations émises par le service des travaux publics.

Que les interventions suivantes ont été effectuées en 2017 :

- Construction trottoir rue St-Jacques (montant réel 60 000\$)
- Construction sentier multifonctionnel (chemin Quarante-Arpents) (montant réel 25 000\$)
- Réfection de trottoirs et de bordures (montant réel 44 046\$)
- Entretien et réparation de pavage (montant réel 73 758\$)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-229

Demande de dérogation mineure

Marges de recul du garage détaché, 88-90 rue St-Paul, lot 1 948 517, zone CR-5

Cette dérogation a pour objet de régulariser l'implantation du garage détaché existant, situé à une distance de 1,06 mètre de la limite latérale du terrain en direction du lot 1 948 515 et 0,86 mètre de la limite arrière du terrain en direction du lot 1 948 516. L'article 72 du règlement de zonage 05-384-15, exige une marge minimale de recul de 2 mètres de toute limite de propriété.

Attendu qu'un avis public a été publié le 21 novembre 2017, selon la loi ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la rencontre tenue le 15 novembre 2017, a recommandé d'accorder une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant, par sa recommandation 2017-R-50 ;

Attendu que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Attendu que l'application de l'article 72 du règlement de zonage numéro 05-384-15, a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Pauline Dubé

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

QUE le Conseil de Ville accorde une dérogation mineure, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant, situé au 88-90 rue St-Paul.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-230

Étude de circulation rue St-Hilaire/Notre-Dame: octroi de mandat

Attendu que l'importance de la circulation automobile sur la rue Saint-Hilaire occasionne plusieurs inconvénients pour les résidants;

Attendu que l'intersection des rues Notre-Dame et Saint Hilaire comporte des problématiques qui nécessitent une étude approfondie de l'ensemble des solutions envisageables;

Attendu l'offre de services de la firme GBI pour la réalisation d'une étude de circulation dans ce secteur;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

Que la ville de Charlemagne accorde un mandat de services professionnels à la firme «GBI service d'ingénierie» pour la réalisation d'une étude de circulation afin de déterminer la configuration routière appropriée pour la rue Saint-Hilaire à l'intersection Notre-Dame.

Que les coûts de ce mandat soient de 10 750\$ taxes en sus, le tout tel que soumis dans l'offre de services du 4 décembre 2017.

Que les fonds nécessaires à l'octroi de ce mandat proviennent du budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-231

Adoption du règlement 11-329-17-26 amendant le règlement numéro 05-329-04 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2017;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Josée Paquette

Et résolu,

Que le règlement 11-329-17-26 amendant le règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité, a lieu d'apporter des modifications à l'annexe D «Interdiction de tourner à gauche» et à l'annexe J "Stationnement interdit en tout temps", soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-232

Octroi de contrat : Service d'analyse, d'échantillonnage et de gestion relativement à la qualité de l'eau potable et l'eau de baignade - année 2018

Attendu que la Ville de Charlemagne est soumise aux exigences du «Règlement sur la qualité de l'eau potable» et du «Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels» en vigueur au Québec;

Attendu que les exigences de ces règlements nécessitent la prise d'échantillons, l'analyse de certains paramètres biologiques et physico chimiques précis et la production de rapports annuels;

Attendu que le contrat actuel avec la firme Groupe Environex vient à échéance le 31 décembre 2017;

Attendu que la Ville de Charlemagne a obtenu une soumission de l'entreprise Nordikeau, datée du 6 décembre 2017, au montant de 6519,39\$ taxes incluses, afin d'obtenir les services requis pour l'année 2018;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Claudia D'Asti

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne accorde le contrat pour le service d'analyse, d'échantillonnage et de gestion relativement à la qualité de l'eau potable et l'eau de baignade pour l'année 2018 à l'entreprise, Nordikeau, au montant de 6 519,39 \$ taxes incluses, selon la soumission datée du 6 décembre 2017.

Que les dispositions du devis de soumission fassent office de contrat entre l'adjudicataire et la Ville de Charlemagne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-233

Adoption du règlement numéro 12-401-17 (taux droit de mutation)

Attendu l'avis de motion dûment déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Proposé par : Josée Paquette

Appuyé par : Claudia D'Asti

QUE le règlement numéro 12-401-17 intitulé: "Règlement relatif aux taux du droit de mutation applicable au transfert dont la base d'imposition excède 500 000\$", soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-234

Adoption du règlement numéro 12-402-17 (création d'une réserve financière)

Attendu l'avis de motion dûment déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Sylvain Crevier

QUE le règlement numéro 12-402-17 intitulé: "Règlement décrétant la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses d'entretien des bâtiments municipaux" soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION: Amendement du règlement numéro 05-329-04 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité

Monsieur le conseiller, Serge Desjardins, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce conseil, un règlement amendant le règlement de circulation numéro 05-329-04 afin d'apporter des modifications à l'annexe J "Stationnement interdit en tout temps".

Présentation d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 05-329-04 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité

Il est présenté au cours de cette séance extraordinaire, un projet de règlement amendant le règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique dans les limites de la municipalité afin d'apporter des modifications à l'annexe J, à savoir:

ANNEXE J: Stationnement interdit en tout temps

Cette annexe est modifiée en ajoutant le stationnement interdit en tout temps suivant:

→ rue Sainte-Marie, côté numéros civiques pairs, entre Trudeau et Saint-Alexis;

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-235

Autorisation des projets d'investissement en immobilisations – année 2018

Attendu que la Ville de Charlemagne a identifié plusieurs projets d'investissement en immobilisations nécessaires à la réalisation de la prestation de service municipale;

Attendu que la municipalité a inscrit ces investissements à son programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;

Attendu que la réalisation des projets devra respectée les dispositions réglementaires prévues pour l'octroi des contrats et l'engagement des dépenses;

Attendu que le budget total prévu pour la réalisation des différents projets s'élève à 251 000\$;

DÉCEMBRE 2017

Attendu que la Ville de Charlemagne doit préciser le mode de financement de ces projets;

Pour ces motifs; il est:

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne autorise la réalisation des projets d'investissement en immobilisations suivants au cours de l'année 2018 et leur source de financement :

- Acquisition véhicule utilitaire au service des travaux publics 35 000\$ - Fonds de roulement
- Acquisition tracteur à gazon 17 000\$ - Fonds de roulement
- Aménagement de bandes riveraines 30 000\$ - Fonds de roulement
- Logiciel gestion temps de travail, zones WIFI parcs 12 000\$ - Fonds de roulement
- Acquisition équipement spécialisé travaux publics 40 000\$ - excédents accumulés
- Plate-forme informatique Voilà 11 000\$ - Fonds de roulement
- Acquisition équipements et mobilier de parcs 35 000\$ - Fonds de roulement
- Acquisition panneaux affichage vitesse à message variable 9 000\$ - Fonds de roulement
- Luminaires d'éclairage pour piste multifonctionnelle 10 000\$ - Fonds de roulement
- Acquisition infrastructure entrée de ville 7 000\$ - Fonds de roulement
- Modernisation système de ventilation et climatisation 45 000\$ - Fonds de roulement

Que le conseil municipal autorise un emprunt maximal de 211 000\$ à même son fonds de roulement, que l'emprunt soit remboursé à compter de l'année 2019 en versements annuels égaux et que les durées de remboursement soient les suivantes pour chacun des projets d'investissement :

- Acquisition véhicule utilitaire au service des travaux publics 10 ans
- Acquisition tracteur à gazon 5 ans
- Aménagement de bandes riveraines 5 ans
- Logiciel gestion temps de travail, zones WIFI parcs 5 ans
- Plate-forme informatique Voilà 5 ans
- Acquisition équipements et mobilier de parcs 5 ans
- Acquisition panneaux affichage vitesse à message variable 5 ans
- Luminaires d'éclairage pour piste multifonctionnelle 5 ans
- Acquisition infrastructure entrée de ville 5 ans
- Modernisation système de ventilation et climatisation 10 ans

Que le conseil municipal autorise l'affectation d'un montant maximal de 40 000\$ provenant des excédents de fonctionnement non affectés.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-12-236 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par : Josée Paquette
Appuyé par : Pauline Dubé

QUE la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Bernard Boudreau
Directeur général et greffier